

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/04/2024

SAS À vous l'immobilier

Domiciliée au 14 rue des iris 76610 Le Havre

Les membres de la société À vous l'immobilier se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 22/04/2024, à 9h00, au 14 rue des iris 76610 Le Havre, sur convocation préalablement adressée par affichage, le 08/04/2024, par Yvan MOUSSAVOU GODINET, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

2 membres étaient présents ou représentés, sur un total de 2 membres de la société ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Yvan MOUSSAVOU GODINET, en sa qualité de président de la SAS.

Le président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant : Modification des statuts.

Le président fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et communique à l'assemblée les documents utiles ; le débat s'ouvre : Compte tenu de la nature et le rythme de l'activité, il a été conclu que cela serait dans l'intérêt de la société de décaler son exercice social du 01 octobre au 30 septembre de chaque année. Par conséquent la date de première clôture sera le 30/09/2024. Il a été également décidé de changer la dénomination sociale.

Au terme des débats, le président propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

Première résolution : Modification des statuts

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de modifier l'exercice social et de le mettre du 01 octobre au 30 septembre de chaque année.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 2 voix contre 2.

Deuxième résolution : Modification des statuts

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de décaler la date de première clôture au 30/09/2024.

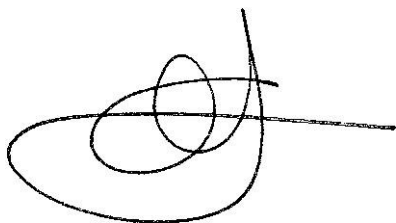
Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 2 voix contre 2.

La séance est levée à 9h30.

Fait le 22 avril 2024, à Le Havre.

Le président

MOUSSAVOU GODINET Yvan

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.